



## LETTRÉ D'INFORMATIONS

Mai 2024

### Sommaire :

- Délibération du conseil municipal sur le projet Eolien
- Equipement numérique école
- Convention ESAT
- A vos agendas

La mairie vous accueille :  
du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
et tous les samedis matins  
(sauf pendant  
les vacances scolaires)  
au 4, rue de la poste  
86800 Saint Julien l'Ars.

- ☎ 05 49 56 71 24
- ✉ [mairie@saintjulienlars.fr](mailto:mairie@saintjulienlars.fr)
- 🌐 [saintjulienlars.fr](http://saintjulienlars.fr)
- 📍 Mairie de Saint Julien l'Ars



Directrice de la publication :

Béatrice VANNESTE,

Maire de Saint Julien l'Ars

Rédaction et mise en page :

Laurence GENIER,

Maire adjointe à la communication,  
événements et culture

# Projet éolien d'ABO Wind au lieu dit Les Grands Ajoncs : l'avis du Conseil Municipal

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que la société ABO Wind étudie, un projet éolien sur les communes de Jardres et Saint Julien L'Ars au lieu-dit Les Grands Ajoncs.

La zone retenue pour le parc se situe en zone périurbaine entre Poitiers et Chauvigny ; à proximité de Châteauneuf, Bois de Gond, la Chevrerie, Trembloux, les Grands Ajoncs au cœur des habitations. Cette zone n'est pas identifiée au PLU comme potentiellement exploitable pour un parc éolien.

Madame Le Maire a été sollicitée par Grand Poitiers pour définir les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables en début d'année. Les énergies choisies sont : agrivoltaïsme, photovoltaïque sur toiture, photovoltaïque sur ombrière, réseau de chaleur bois énergie, solaire thermique.

Au mois de mars 2024, la société ABO Wind a pu installer un mât de mesure sur la commune de Jardres en bordure de la commune de Saint Julien L'Ars. L'entreprise a diffusé largement, via un dépôt en boîtes aux lettres, un support « Bulletin d'information n°1 » jointe à cette délibération.

Ce mât de mesure, d'une hauteur d'environ 135 mètres est actuellement implanté sur la commune de Jardres.

Selon les projections actuelles, ABO Wind envisagerait d'implanter 4-5 éoliennes culminant à une hauteur moyenne de 200 m.

Le développeur ABO Wind a contracté avec des propriétaires terriens sans s'assurer de l'orientation du conseil municipal sur ce sujet. Il a aussi transmis son dossier « Potentiel de développement éolien » daté du 21/12/22 à Grand Poitiers.

**Considérant l'arrêt régulier des éoliennes pour cause de maintenance, de conditions météorologiques défavorables, de contraintes de réseau électrique notamment dû à l'incapacité du réseau à absorber la quantité d'électricité produite par les éoliennes** ; la baisse acquise de la réduction de 10% de la consommation d'électricité sur le territoire ainsi que la disparité entre l'offre et la demande sur le marché de l'électricité ENR constatée en 2024 , selon le Syndicat énergie Vienne au Comité du 28 mars 2024, la baisse de consommation d'électricité de 10% suite à la demande de réduction de l'hiver dernier est actée comme durable dans les projections de consommation

**Considérant que nombre d'habitants s'inquiètent de la perte de valeur immobilière de leur maison** et des probables difficultés à la vendre, que cette inquiétude est confirmée par l'arrêt de la Cour d'Appel de Rennes du 12 mars 2024 RG n° 23/04047 qui "a acté que les maisons ont perdu entre 20% et 40% de leur valeur depuis qu'il y a ces éoliennes".

**Considérant que les répercussions visuelles sont impactantes** : objets en rotation permanente dans le champ visuel, effets stroboscopiques, flashes lumineux. Que le son qu'elles émettent, même s'il a été atténué, reste présent et continu. Les prescriptions d'installation à 500 m des habitations ne font aucunement disparaître ces désagréments.

**Considérant l'existence de la faune et en particulier les oiseaux et chiroptères**, l'implantation prévue par ABO Wind peut compromettre la présence de ces espèces sur le secteur. De manière générale, cela pourrait se révéler en contradiction avec nos actions en faveur de la biodiversité et nos efforts pour conserver des corridors verts, bleus et noirs. Nos réticences sont appuyées par la réponse du Ministère de la transition écologique publiée dans le JO Sénat du 05/05/2022 p2567.

**Considérant que le département de la Vienne, pro actif dans le domaine, est déjà bien équipé en éoliennes** et a installé des parcs là où cela était acceptable et accepté, la définition des ZAEnR et le Réseau de Chauffage Urbain au bois déchiqueté place la commune de Saint Julien l'Ars en cohérence avec le scénario 2 choisi pour le PCAET par Grand Poitiers.

**Considérant le moratoire départemental sur l'éolien du 17/12/2021 dans lequel le Conseil Départemental a demandé de suspendre toute nouvelle délivrance d'autorisation d'éolienne** tant que ne seront pas créées les conditions d'une acceptabilité locale respectant l'avis des collectivités et des populations concernées et a demandé la mise en place d'une répartition équitable de l'effort de transition énergétique entre les différents départements de la Région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, peut décider :

- **d'émettre un avis défavorable au projet de développement éolien porté par ABO Wind** qui risque de nuire à l'équilibre général du territoire, à sa cohésion sociale, et qui s'éloigne du programme politique « Bien vivre à Saint Julien l'Ars » tourné vers la promesse d'un cadre préservé valorisant son potentiel agricole et la vitalité de son centre bourg.
- **d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement son représentant ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.**

## Nouvel équipement numérique à l'école

Belle surprise au retour des vacances de printemps pour les enseignants et pour les élèves, avec l'installation notamment des écrans numériques. Grâce au projet déposé au département avec l'obtention d'une subvention et en collaboration avec le rectorat, la municipalité a pu moderniser les équipements.

## Renforcement de notre partenariat avec l'ESAT

LA municipalité a transformé le galop d'essai initié en 2023 avec L'ESAT via la signature d'une nouvelle convention.

Ce partenariat consiste à faire entretenir les espaces verts de l'Aire du Broussa, le lotissement du Bois du Moulin, et désormais également les espaces verts du parc de la Sapinette !

Une évolution qui renforce la volonté de la municipalité de travailler avec les acteurs locaux et favoriser l'inclusion. Un grand merci aux travailleurs de l'ESAT pour leur professionnalisme et leur implication !



## A vos agendas !

**Dimanche 9 juin** : Elections Européennes (bureau de votes à la salle polyvalente de 8h à 18h)

**Samedi 22 juin** : journée sports/handisports proposée par le CCJ à la Salle omnisports et salle polyvalente de 9h30 à 16h (sur inscriptions préalables en groupe ou individuelles à partir de 6 ans par mail [stephaniechopinfiot@hotmail.com](mailto:stephaniechopinfiot@hotmail.com)).

**du 30 juin au 25 août** : retour de la guinguette éphémère tous les dimanches (En juillet : Zone du Broussa ; En août : Parc de la Sapinette)

**Vendredi 5 Juillet** : Feu d'artifice et bal populaire - zone du Broussa (restauration possible sur place à partir de 19h00)